

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 29 septembre 2022

CCPE(2022)OJ1PROV2

**CONSEIL CONSULTATIF
DES PROCUREURS EUROPÉENS
(CCPE)**

17^e réunion plénière

3-4 octobre 2022

Conseil de l'Europe, Bâtiment Agora, Salle G03

Événement hybride et virtuel

DGI-CCPE@coe.int
www.coe.int/ccpe

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la réunion : lundi, 3 octobre 2022, 10h30

Fin de la réunion : mardi, 4 octobre 2022, 13h30

Horaires des séances (heure de Strasbourg - assurez-vous de vous adapter à votre fuseau horaire) :

→ lundi, 3 octobre 2022 : 10h30 – 12h30 ; 14h30 – 17h30

→ mardi, 4 octobre 2022 : 09h30 – 13h30

Lieu : bâtiment Agora, Salle G03, et la plateforme KUDO

Les liens pour se connecter à chacune des sessions de la réunion seront fournis par e-mail, individuellement, aux participants confirmés avant la réunion. Les liens seront différents pour chaque jour.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de KUDO, veuillez consulter : [https://youtu.be/ kkVkpSPRDM](https://youtu.be/kkVkpSPRDM)

Agenda :

Sous chaque point de l'ordre du jour, un temps spécifique est consacré aux échanges et discussions, en tenant compte des contraintes du processus à distance.

Conformément à la pratique du Comité des Ministres, les interventions de chaque délégation ne devraient pas dépasser 3 minutes, à moins qu'une indication différente ne soit fournie par le Président en fonction du temps disponible.

Documents de travail :

Les documents de travail sont disponibles sur [l'espace collaboratif du CCPE](#)

Projet d'ordre des travaux : (provisoire et susceptible d'évoluer en fonction du rythme de travail)

Date	Heure de Strasbourg	Points de l'ordre du jour (voir ci-dessous)
3 octobre 2022	<i>Matin</i> 10h30 – 12h30	Points 1, 2, 3, 8 (Échange de vues avec le Vice-Président d'Eurojust), 4
	<i>12h30 – 14h30</i>	<i>Pause</i>
	<i>Après-midi</i> 14h30 – 17h30	Points 4 (suite), 7 (élections) à 16h00 , 5
4 octobre 2022	<i>Matin</i> 09h30 – 13h30	Points 4, 6, 8 (suite), 9, 10, 11

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

DOCUMENT DE TRAVAIL

CCPE(2022)OJ1PROV2	Projet de l'ordre du jour
------------------------------------	---------------------------

3. Information du Président et du Secrétariat

- Information du Président sur l'échange de vues avec le Comité des Ministres le 15 septembre 2022
- Introduction par Mme Livia Stoica Becht, Cheffe de la Division de la coopération juridique, et M. Artashes Melikyan, Chef de l'Unité de l'indépendance judiciaire, Secrétaire du CCPE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CCPE-BU(2022)3	Discours du Président du CCPE devant le Comité des Ministres, 15 septembre 2022
CCPE-BU(2022)2	Rapport du Bureau du CCPE Bureau, 16 juin 2022
CCPE(2021)5	Rapport de la 16 ^e réunion plénière du CCPE, 25-26 novembre 2021

4. Projet d'Avis n° 17 (2022) sur le rôle des procureurs dans la protection de l'environnement (tâche spécifique i)

- Examen, en vue de son adoption, du projet de l'avis N° 17 (2022)

DOCUMENT DE TRAVAIL

CCPE-GT(2022)3Prov3	Projet d'Avis N° 17 (2022)
-------------------------------------	----------------------------

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CCPE(2022)2	Compilation des réponses des membres du CCPE au questionnaire pour la préparation
-----------------------------	---

	d'Avis N° 17 (2022)
CCPE-GT(2022)1	Document de travail pour la préparation d'Avis n° 17 (2022) du CCPE
CCPE-GT(2022)5	Rapport sur la réunion du Groupe de travail du CCPE, 16 - 17 juin 2022

5. Échange autour de l'actualité du domaine des réformes des poursuites et de l'indépendance des poursuites (tâche principale i) dans les états membres & Échange de vues annuel pour évaluer les activités du CCPE et les priorités futures et pour conseiller le Comité des Ministres sur les priorités futures dans ce secteur (tâche principale ii)

- Tour de table sur les développements d'actualité dans les États membres dans le domaine des réformes des poursuites et de l'indépendance des poursuites et d'autres événements pertinents

Les membres et observateurs sont invités à présenter au CCPE, à travers un tour de table, les évolutions juridiques et institutionnelles récentes, ainsi que les divers événements (depuis décembre 2021).

- Discussion sur la situation actuelle et les défis pour les poursuites et les priorités stratégiques clés dans le cadre stratégique quadriennal du Conseil de l'Europe

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

SG/Inf(2020)34	Le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe
--------------------------------	---

6. Echange de vues sur les activités du CCPE en 2023 et les domaines d'intervention

- Introduction par Mme Livia Stoica Becht, Cheffe de la Division de la coopération juridique, et M. Artashes Melikyan, Chef de l'Unité de l'indépendance judiciaire, Secrétaire du CCPE
 - Conférence européenne des procureurs : options possibles pour le suivi par le CCPE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CCPE website	Conférence européenne des procureurs (5-6 mai 2022) : interventions principales de la session I - Indépendance, autonomie et responsabilité des procureurs : différents modèles, défis communs dans la protection des droits de l'homme ?
CM(2021)131	Mandat du CCPE pour 2022-2025
CM/Res(2021)3	Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes

	subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
--	---

- Discussion sur les Conseils des procureurs en tant qu'organes clés de l'autonomie des procureurs en tant que sujet prospectif pour l'Avis n° 18 (2023) du CCPE, déjà discuté et approuvé par le Bureau du CCPE, qui est conforme aux priorités stratégiques clés 1 et 6 du Cadre stratégique du Conseil de l'Europe (voir ci-dessus).
- Discussion sur l'état d'avancement des études prospectives du CCPE en 2022-2025 (à coordonner avec le Bureau du CCPE).
- Discussion sur les résultats de la Conférence européenne des procureurs (Palerme, 5-6 mai 2022) et orientations pour les actions de suivi par le CCPE et/ou d'autres organes et comités compétents du Conseil de l'Europe.

7. Élections (Bureau) et nominations (Rapporteurs)

7.1 Élection du Président et du Vice-Président

Selon CM/Res(2021)3, le CCPE devrait procéder à l'élection de son Président et de son Vice-Président. Le Président et le Vice-Président sont élus pour une année renouvelable une fois.

M. Antonio VERCHER NOGUERA (Espagne) a exercé la fonction de Président du CCPE en 2021-2022.

Mme. Jana ZEZULOVA (République Tchèque) a exercé la fonction de Vice-Président du CCPE en 2022.

7.2 Élection des membres du Bureau

Selon CM/Res(2021)3, les membres du Bureau sont élus pour la période correspondant à la durée du mandat du comité, renouvelable une fois.

M. José Manuel SANTOS PAIS (Portugal) a été élu membre du Bureau en 2020 pour un premier mandat (période 2021-2022).

M. Robert WALLNER (Lichtenstein) a été élu membre du Bureau en 2021 pour un premier mandat (période 2022-2023).

7.3 Groupe de travail du CCPE pour 2023

Selon CM/Res(2021)3 ("En cas de besoin, afin d'accélérer l'avancement de leurs travaux, les comités peuvent confier à un rapporteur ou à un nombre restreint de membres du comité une tâche spécifique à réaliser pour leur prochaine réunion"), le CCPE peut décider de constituer un Groupe de travail (CCPE-GT) qui sera chargé de préparer, pour sa 18^e réunion plénière, le projet d'Avis pour 2023. Les membres du Bureau du CCPE assisteront également aux réunions du CCPE-GT.

7.4 Nomination d'un rapporteur du CCPE pour l'égalité des genres

Selon CM/Res(2021)3 (“En cas de besoin, afin d’accélérer l’avancement de leurs travaux, les comités peuvent confier à un rapporteur ou à un nombre restreint de membres du comité une tâche spécifique à réaliser pour leur prochaine réunion”), le CCPE peut nommer un rapporteur pour l’égalité des genres pour soutenir ses travaux en 2023.

8. Informations provenant d'autres organes et comités du Conseil de l'Europe et d'organisations observatrices

- Échange de vues avec M. Boštjan Škrlec, Vice-Président d'Eurojust, qui s'adressera au Conseil consultatif des procureurs européens.

9. Autres sujets

10. Date et lieu des prochaines réunions

11. Approbation du projet de rapport de réunion